

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
02/08/18

Dossier complet le :
02/08/18

N° d'enregistrement :
F01118P0189

1. Intitulé du projet

Demande de renouvellement de l'autorisation de la STEP Nemosia du SIAEP de Nemours Saint Pierre (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIAEP de Nemours Saint Pierre

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Casimir Wrobel, Président du Syndicat

RCS / SIRET

2 5 7 7 0 3 3 9 7 0 0 0 1 4

Forme juridique

sivom

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 24.a) Système d'assainissement dont la station de traitement des eaux usées est d'une capacité inférieure à 150 000 équivalents-habitants et supérieure ou égale à 10 000 équivalents-habitants.	Le SIAEP de Nemours Saint-Pierre a pour projet le renouvellement de l'autorisation de rejet de la station d'épuration « Nemosia », d'une capacité de 35 000 équivalent habitants.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet vise à renouveler l'Arrêté préfectoral n°98 DAE 2E 096 de la STEP "Nemosia" validé par la Préfecture de Melun le 1er octobre 1998 et expirant le 1er octobre 2018.

Le Maître d'ouvrage exprime le besoin d'un renouvellement de la présente autorisation pour une période de trente (30) ans. A l'issue de cette nouvelle autorisation, les éléments de génie civil les plus anciens de la station d'épuration auront alors 50 ans ce qui correspond à leur période d'amortissement comptable.

4.2 Objectifs du projet

La demande de renouvellement d'autorisation concerne la station d'épuration Nemosia dans son état de fonctionnement actuel et il n'est pas prévu à court ou moyen terme de travaux de modification sur cet ouvrage qui dispose encore d'une marge de capacité résiduelle non utilisée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aucuns travaux prévus. Aucun nouveau projet n'est programmé à brève échéance sur l'agglomération d'assainissement concernée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le fonctionnement de la station d'épuration Nemosia est conforme aux prescriptions de l'Arrêté d'autorisation de 1998 et aux prescriptions de l'Arrêté du 21 juillet 2015.

Un dossier joint en Annexe 7 expose un bilan du fonctionnement de la station d'épuration sur les 10 dernières années et des impacts potentiels recensés dans la situation actuelle.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Selon la nomenclature de l'article R214-1 du code de l'environnement, la station d'épuration « Nemosia » concerne une agglomération d'assainissement ou dispositif d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution organique supérieur ou égal à 600 kg de demande biochimique en oxygène en cinq jours (DBO5). Elle est soumise à un régime d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le système d'assainissement de la station « Nemosia » est composé de :	
Branchements	7 125
Linéaire de réseau séparatif d'eaux usées	103 476 mètres linéaires
Linéaire de réseau séparatif d'eaux pluviales	68 191 mètres linéaires
Postes de relevage/refoulement	49, dont 9 trop-pleins
Station épuration	1 station de 35 000 EH
Habitants desservis	21 733
Autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	209

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZA du Port, 9 rue des Etangs, Saint
Pierre les Nemours

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8° 2 7' 9 7 " 96 Lat. 2 ° 6 9' 0 7 " 76

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone Importance pour la Conservation des Oiseaux
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN prescrit
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint-Pierre les Nemours est une commune disposant d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La station d'épuration « Nemosia » rejette ses effluents traités dans la rivière du Loing, à 50 mètres, faisant partie de la Zone spéciale de conservation, (ZSC) FR1102005 - RIVIÈRES DU LOING ET DU LUNAIN, du réseau Zone Natura 2000 Directive Habitat. Un Document d'Objectifs relatif à la ZSC FR1102005 a été réalisé en Février 2012.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site classé sur la Commune de Saint-Pierre-les-Nemours, rochers situés au lieudit le Clos-Jolinois, sur la propriété de M. Gustave Laurent (1,5 km) et site classé sur la Commune de Nemours, rochers dits le Mont-d'Elivet, le Crot-aux-Loups, les Gros-Monts et les Beauregards (3 à 5 km)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité de la station « Nemosia » s'inscrit dans les objectifs visés à l'article L.211-1 du Code de l'environnement ainsi que les objectifs de qualité des eaux prévus par les circulaires Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE) du 28 juillet 2005 et du 7 mai 2007. Les déversements au milieu naturel sont globalement limités au niveau des trop-plein et de la station aussi bien par temps sec que par temps de pluie. Aucun impact supplémentaire sur le milieu naturel n'est à prévoir par rapport à la situation actuelle (Annexe 7).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun impact supplémentaire sur le milieu naturel n'est à prévoir par rapport à la situation actuelle (Annexe 7).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le fonctionnement de la station d'épuration Némosia est conforme aux prescriptions de l'Arrêté d'autorisation de 1998 et aux prescriptions de l'Arrêté du 21 juillet 2015. Aucun impact supplémentaire sur les risques sanitaires n'est à prévoir par rapport à la situation actuelle (Annexe 7)
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'incidence sur le trafic routier est actuellement très limitée du fait de la planification des livraisons et évacuation. Aucun impact supplémentaire sur le trafic routier n'est à prévoir par rapport à la situation actuelle (Annexe 7)
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La station « Nemosia » se situe à l'écart d'habitations. L'activité la plus proche est le Syndicat Mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères. Les nuisances sonores sont maîtrisées techniquement par l'existence d'un dispositif isolant autour des surpresseurs.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La station « Nemosia » se situe à l'écart d'habitations. L'activité la plus proche est le Syndicat Mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères. Les nuisances olfactives de la station d'épuration sont maîtrisées par la mise en œuvre du dispositif de désodorisation par lavage chimique déployé sur tous les ouvrages sensibles de la station et en particulier les pré-traitements.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La station d'épuration « Nemosia » rejette ses effluents traités dans la rivière du Loing. Les rejets sont conformes aux prescriptions de l'Arrêté d'autorisation de 1998 et aux prescriptions de l'Arrêté du 21 juillet 2015 (Annexe 7).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La STEP « Nemosia » produit des déchets non dangereux de type boues, sables et refus de dégrillage. La station reçoit également des produits de curage, des graisses, des matières de vidange et des lixiviats. Des conventions ont été établies avec des opérateurs spécialisés pour le traitement de chaque type de déchets (Annexe 7).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir Annexe 7.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La demande de renouvellement concerne la station d'épuration Nemosia dans son état de fonctionnement actuel et il n'est pas prévu à court ou moyen terme de travaux de modification sur cet ouvrage qui dispose encore d'une marge de capacité résiduelle non utilisée. Dans ce contexte, une nouvelle évaluation environnementale ne nous semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Dossier de demande de renouvellement de l'autorisation de la STEP Nemosia (juin 2018)

Annexe 8 : Dossier d'autorisation initial

Annexe 9 : Arrêté préfectoral n°98 DAE 2E 096 du 1er octobre 1998 relatif à la STEP de 35 000 équivalent-habitants.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Nemours

le, 1er août 2018

Signature



C. Wrobel, Président du SIAEP

Annexe 2 Carte systeme AC – périmètre STEP Nemosia SIAEP Nemours St Pierre



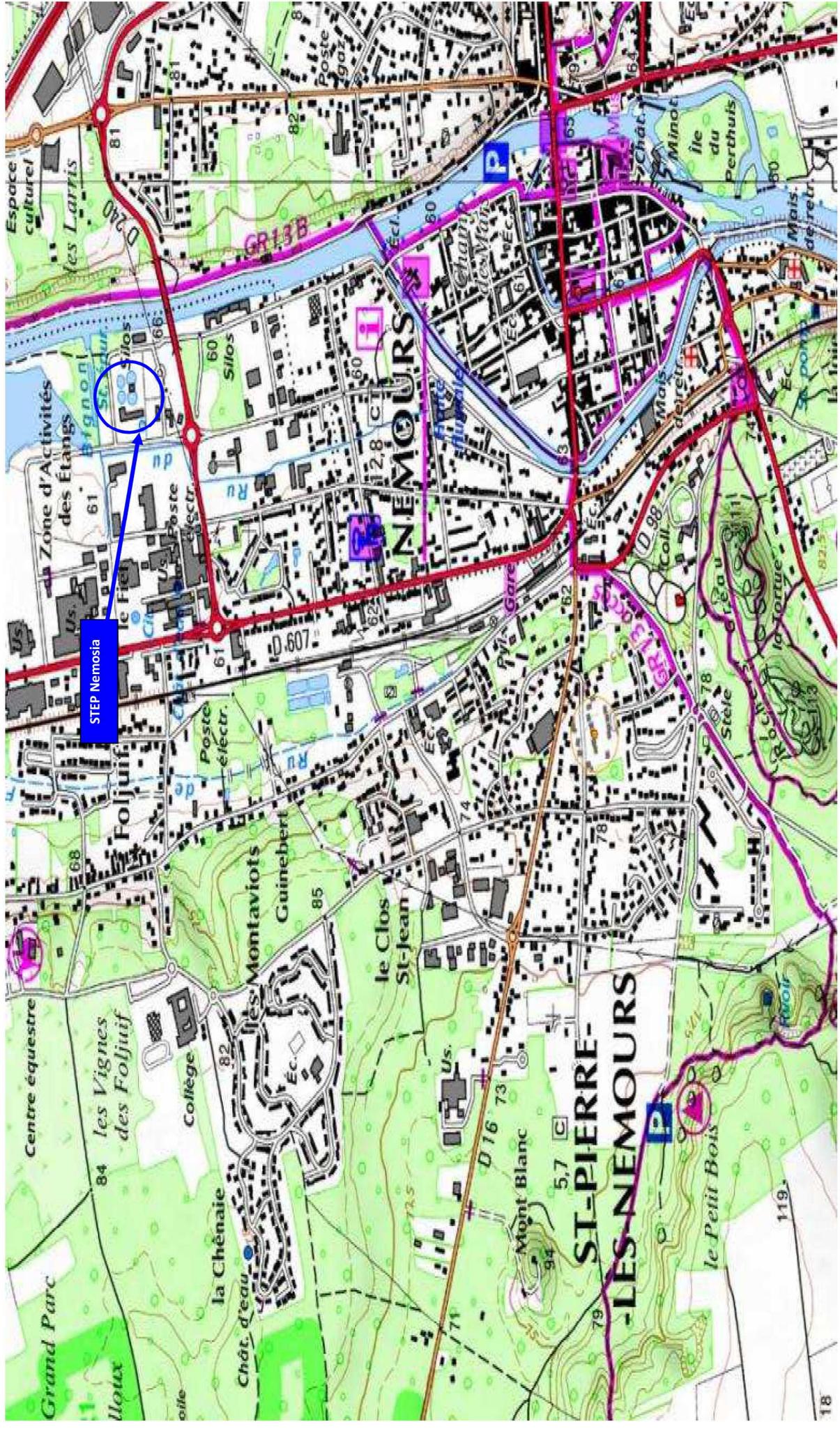
Annexe 3a Photographie STEP Nemosia



Annexe 3b Photographie STEP Nemosia



Annexe 4 Carte STEP Nemosis SIAEP Nemours St Pierre



**Station de NEMOURS (77).
Synoptique du système de traitement des effluents**

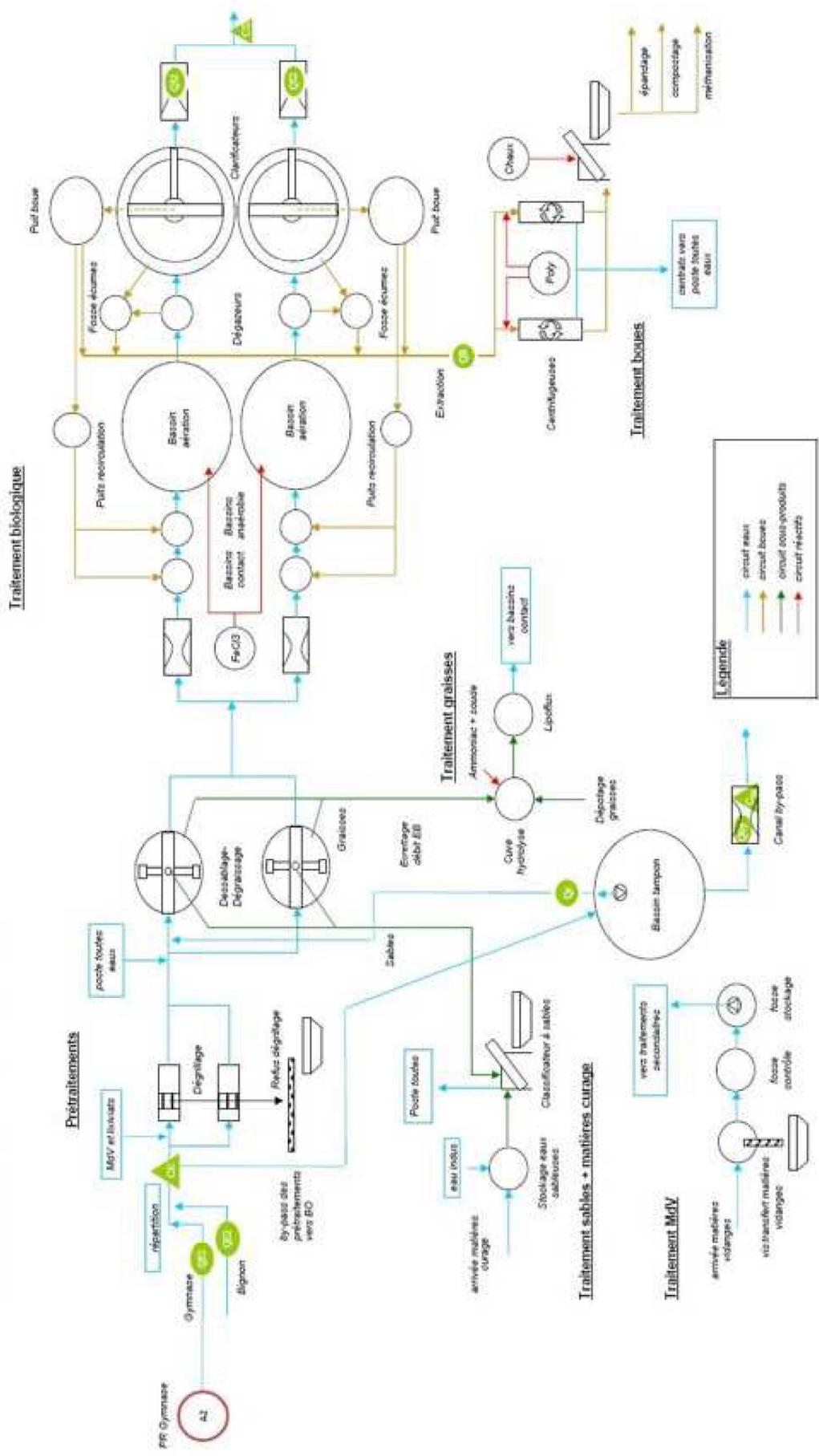


Figure 2. Synoptique de la station d'épuration Nemosia



Annexe 5 Plan des abords du projet

Photos prises en juin 2018, STEP Nemosia (SIAEP Nemours Saint-Pierre)



Annexe 6 Natura 2000



Légende

- Contenu de la carte
- Natura 2000
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitat
- Forêt de protection
- En cours de classement
- Existante
- Parc Naturel Régional
- Classé
- Etude
- Projet
- Protections réglementaires
 - Réserve Naturelle Nationale
 - APB
 - Réserve Naturelle Régionale (RNR)
- Protections contractuelles
 - RNC
- Inventaires
 - ZNIEFF de type 1
 - ZNIEFF de type 2
- Zone importance pour la Conservation des Oiseaux
- hydrographie
 - Cours d'eau
 - Plan d'eau